



Réhabilitation d'un immeuble en huit logements
5, rue du Lombard – 59800 LILLE



Notice travaux en date du 18/02/2021

SOMMAIRE

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE
1.1	INFRASTRUCTURE
1.2	MURS ET OSSATURE
1.3	PLANCHERS
1.4	CLOISONS
1.5	ESCALIERS
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....
1.8	TOITURES.....
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
2.1	SOLS ET PLINTHES
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)
2.3	FAUX-PLAFONDS (HORS PEINTURE)
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.....
2.6	MENUISERIES INTERIEURES
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS
2.8	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS.....
3.	ANNEXES PRIVATIVES
4.	PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE
4.1	HALL COMMUN DE L'IMMEUBLE
4.2	CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGE
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.....
4.4	CAGES D'ESCALIERS
4.5	LOCAUX COMMUNS
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....
5.1	TELECOMMUNICATION
5.2	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES
5.3	ALIMENTATION EN EAU
5.4	ALIMENTATION EN ELECTRICITE

CONDITIONS GENERALES :

La présente notice descriptive a pour objet de définir les travaux et prestations pour la réhabilitation des appartements et des parties communes de l'immeuble situé 5, rue du Lombard à Lille.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, contraintes techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), le Promoteur pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les différentes possibilités de choix et options qui seront proposées ne pourront être exercées uniquement que dans les gammes proposées par la société RPH et sous réserve de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

Le Promoteur pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et impératifs techniques ou réglementaires la mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Ces modifications n'engendreront aucune augmentation de prix pour le client. Celle-ci ne pourra d'ailleurs prétendre à aucune ristourne, rabais ou moins-value. Le coût travaux intègre les primes CEE au bénéfice du Promoteur.

De même, il est précisé que les cotes et/ou les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées à titre indicatif et sous réserve des tolérances de construction. L'implantation des équipements et/ou appareils y est également mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructure

1.1.1 Fouilles

- Sans objet

1.1.2. Fondations

- Sans objet

1.2 Murs et ossature

1.2.1. Murs de sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques existants

- Existants, non modifiés par le chantier à l'exception des carottages pour le passage des réseaux

1.2.1.2. Murs de refends complémentaires

- Existants, non modifiés par le chantier à l'exception des carottages pour le passage des réseaux

1.2.2. Murs de façades

La consistance des façades ne sera pas modifiée par les travaux.

- Murs existants, sans objet
- Finition : enduit monocouche ; coloris suivant projet architectural

1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Existants, non modifiés par le chantier à l'exception des carottages pour le passage des réseaux (affecté à hauteur d'environ 5%)

1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs entre les locaux privatifs et autres locaux contigus

- Existants, non modifiés par le chantier à l'exception des carottages pour le passage des réseaux (affecté à hauteur d'environ 5%)

1.3 Planchers

1.3.1. Planchers sur étage courant

- Plancher existant (plancher porteur) non modifié par le chantier à l'exception des carottages pour le passage des réseaux (affecté à hauteur d'environ 5%)

1.3.2. Autres planchers

- Sans objet

1.4 Cloisons

1.4.1. Murs périphériques

- Isolation par l'intérieur des murs en façade par un complexe isolant composé de laine minérale et placoplâtre, épaisseur selon avis du bureau de contrôle
- Coefficient thermique R=3,7 ; plus performant que le coefficient thermique minimum requis par la loi PINEL ancien réhabilité

1.4.2. Cloisons séparatives

- Cloisons placostyl de 160 à 200 mm d'épaisseur type SAD ou cloisons de type aggloméré de ciment creux, selon avis du bureau de contrôle

1.4.3. Cloisons de distribution

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine minérale.
- Plaques de plâtre hydrofuges côté salles d'eau et salles de bains suivant réglementation

1.4.4. Gaines techniques des logements

- Suivant plan, cloisons constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre

1.5 Escaliers

1.5.1. Escaliers communs

- Remise en état des escaliers en bois existant

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de désenfumage des locaux de l'immeuble

- Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

- VMC individuelle

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Les chutes d'eau pluviales seront en PVC rigide, alu ou zinc suivant choix de l'architecte. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façades. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

1.7.2. Chutes d'eaux usées et eaux vannes

- Canalisations en PVC rigide disposées dans les gaines techniques intérieures des logements.
- Ces chutes peuvent être ponctuellement déviées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.

1.7.3. Canalisations au sous-sol

- Canalisations en PVC rigide

1.7.4. Branchements aux égouts

- Par canalisations conformes aux prescriptions de la ville et des sociétés concessionnaires

1.8 Toitures

1.8.1. Toiture du bâtiment

- Vérification de la toiture suivant avis du maître d'œuvre
 - Isolation de la toiture par laine minérale, coefficient thermique sous rampant de R=6 et sous combles perdus de R=7, coefficients thermiques supérieurs aux minimums requis par la loi PINEL ancien réhabilité

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Séjour, entrée et cuisine : si l'état actuel du parquet existant le permet et suivant avis du Maître d'œuvre, il sera poncé et verni. A défaut, pose d'un parquet contrecollé ; plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur
- Chambre et dégagement : si l'état actuel du parquet existant le permet et suivant avis du Maître d'œuvre, il sera poncé et verni. A défaut, pose d'un parquet contrecollé en chêne de chez UDIREV
- Plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (salle d'eau)

- Pose de carrelage grès émaillé de chez DESVRES ou équivalent
- Plinthes assorties

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Salles d'eau/salles de bain/WC

- Pose d'une faïence de chez DESVRES ou équivalent avec format correspondant aux harmonies proposées, au pourtour du receveur de douche ou de la baignoire, sur 2 ou 3 côtés selon plans et prévue à hauteur d'huissieries
- Les joints seront réalisés au ciment blanc.
- Tablier de baignoire carrelé

2.2.2. Cuisine

- Sans objet

2.2.3. Pièces principales

- Les revêtements muraux des pièces principales sont décrits au chapitre 2.8

2.3 Faux-Plafonds (hors peinture)

2.3.1. Faux-Plafonds des pièces intérieures

- Remise en état des faux-plafonds

- Finition suivant article 2.8.2.2

2.4 Menuiseries extérieures

(coefficient thermique U_w compris entre 1,3 et 1,7 W/(m².K), plus performant que le coefficient thermique minimum requis par la loi PINEL ancien réhabilité)

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries en bois, vantaux à la française avec double vitrage garantissant l'isolation thermique (coloris suivant permis de construire).

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Dito 2.4.1. avec vitrage dépoli dans les salles de bain, salles d'eau et WC

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1. Fermetures extérieures

- Sans objet

2.5.2. Occultations

- Rideaux semi-occultants

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis

- Huisseries bois pour portes palières,
- Huisseries bois pour portes intérieures.

2.6.2. Portes intérieures

- Portes pleines Zen Fiber (ou équivalent), huisseries 68X58 cm à 1 vantail, serrure pêne dormant % tour pour chambre.
- Condamnation pour salles de bain et WC.
- Béquille en alu ou en inox aspect contemporain et entrée sur rosace.

2.6.3. Portes palières

- Portes palières en bois, dimension 90X205 cm et serrure 3 points.
- Isolation par seuil à la suisse,
- Poignée

2.6.4. Portes de placards suivant plans de l'architecte

2.6.4.1. Façades des placards

- Coulissantes en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur supérieure à 100cm,
- Ouvrantes à la française en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur inférieure à 100cm,
- L'épaisseur des portes est de 12 mm environ

2.6.4.2. Aménagement intérieur des placards

- Pour le placard d'entrée ou dégagement et l'ensemble des placards inférieurs à 1.50 m de largeur, tablette chapelière sur toute la longueur avec tringle suspendue finition inox,
- Pour les autres placards supérieurs à 1.50 m de largeur, séparation verticale avec tablette chapelière et tringle suspendue finition inox.

2.6.4.3. Pièces de rangement et dressings

- Non équipés.

2.6.4.4. Façade des Tableaux électriques

- Sans objet

2.6.5. Escalier

- Remplacement de l'escalier en bois existant

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Existants, finition décrite au paragraphe 2.8

2.8 Peintures, papiers, tentures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur serrurerie non aluminium

- Thermo laquage en atelier ou peinture brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2.8.1.2. Sur béton apparent

- Sans objet

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Deux couches de peinture de couleur gris sur les menuiseries intérieures qui ne seraient pas finies d'usine.

2.8.2.2. Sur plafonds compris soffites et faux plafonds

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et humides

2.8.2.3. Sur murs

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et les pièces humides.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Une couche d'impression et deux couches de peinture blanche sur tuyauteries apparentes

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1. Equipement des cuisines

- Pour les T1 et T2 : kitchenette équipée
Meuble évier en mélaminé d'une longueur de 1,20 m comprenant un évier en inox 1 bac, meubles hauts en mélaminé, un plan de travail en mélaminé. La robinetterie sera chromée du type mitigeur. Crédence en mélaminé
Un frigo top, une plaque de cuisson vitro 2 feux, une hotte et un micro-ondes
- A partir du T3 : cuisine semi-équipée
Meubles bas en mélaminé d'une longueur de 1,80 m comprenant un évier en inox 1 bac, meubles hauts en mélaminé avec hotte, un plan de travail en mélaminé prédécoupé pour une plaque de cuisson 4 feux. La robinetterie sera chromée du type mitigeur. Crédence en mélaminé
- Arrivée d'eau et évacuation pour lave-vaisselle

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes dans gaines palières en tube PER, cuivre ou type multicouche.
- Distribution en tube PER, encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des logements à partir des colonnes montantes.
- Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude sanitaire

- La production d'eau chaude sera réalisée par un ballon d'eau chaude électrique, capacité selon typologie, type blindé de marque ATLANTIC ou équivalent
- La distribution d'eau chaude sera réalisée en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2.3. Evacuations

- En tubes PVC.

2.9.2.4. Branchements en attente

- Té bouchonné en attente et robinet pour branchement lave-linge
- NOTA : ces attentes peuvent être situées dans les cuisines ou les salles d'eau ou salles de bain suivant plans de vente.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- Coloris blanc pour tous les appareils.
- Receveur de douche KINEDO (dimension selon plan de l'architecte) ou baignoire

(dimension selon plan de l'architecte)

- WC : WC à poser, réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres équipé d'un abattant double démontable. De marque JACOB DELAFON ou équivalent.
- Meuble vasque 2 portes basses, grand miroir et points lumineux intégrés.

2.9.2.6. Robinetterie

- Pour vasque : mitigeur de marque GROHE ou équivalent
- Pour douche : mitigeur thermostatique mural, équipé de butée économique de marque GROHE ou équivalent, une colonne de douche avec douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche
- Pour baignoire : mitigeur thermostatique mural de marque GROHE ou équivalent, douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche

2.9.2.7. Accessoires divers

- Pare douche coulissante, ouvrante ou italienne en verre selon plans de l'architecte, de marque LEDA ou équivalent.
- Tablier de baignoire en carrelage

2.9.3. Remise aux normes des équipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

- Installation conforme à la norme NF C 15-100
- Encastrée dans dalles, murs et cloisons, suivant réglementation.

2.9.3.2. Puissance à desservir

- Suivant type d'appartement et étude de l'électricien.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

- Equipement de chaque pièce suivant plans (le petit appareillage est prévu en matériel suivant choix du Maître d'Ouvrage).
- Installation électrique encastrée, de marque Céliane LEGRAND ou équivalent.
- Exemple type :
 - Entrée :
 - 1 spot encastré collerette inox carré commandé par un interrupteur simple allumage,
 - 1 prise de courant confort 10/16A + T.
 - 1 tableau d'abonné avec compteur individuel disposé dans la Gaine Technique Logement (GTL), avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires et 2 prises 16A+T.
 - 1 sonnerie dans chaque appartement commandée par bouton poussoir, finition suivant projet de décoration.
 - 1 Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée
 - Séjour/cuisine :
 - 1 prise de courant fort 10/16 A pour 4 m² de surface avec un minimum de 5 unités (compris la prise située à 1,10m décrite ci-après).
 - Espace séjour, spots encastrés collerette inox carré suivant la configuration, commandé(s) par un interrupteur simple allumage, ou va-et-vient.
 - 1 prise TV/FM/SAT.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - Pour les séjours supérieurs à 28 m² le nombre de prise de courant fort 10/16 A sera de 7 unités.
 - Espace cuisine, 1 spot encastré collerette inox carré commandé par un interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon le cas.
 - 1 point d'éclairage en applique.
 - 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson.
 - 3 prises spécialisées 10/16 A +T pour appareils ménagers.
 - 6 prises 10/16 A + T (dont 4 à répartir au-dessus du plan de travail).
 - *NOTA : une des prises spécialisées 10/16 A + T peut être située dans la salle d'eau au lieu de la cuisine, selon plans.*
 - Chambre :

- 3 prises de courant fort 10/16 A + T
- Spots encastrés collerette inox carré commandé par un interrupteur simple allumage.
- 1 prise TV/FM/SAT dans toutes les chambres.
- Dégagement/palier :
 - 1 prise de courant confort 10/16 A + T.
 - 1 spot ou spot(s) encastré(s) collerette inox carré suivant la configuration, commandé(s) par un interrupteur simple allumage.
- Salle de bain/salle d'eau :
 - 1 prise de courant 2 x 10 A + T ou 1 prise de rasoir dans le cas où la prise se situe dans le volume de protection.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - 1 spot encastré collerette inox carré.
 - Applique(s) lumineuse(s) au-dessus du miroir.
 - Pour les salles d'eau recevant un lave-linge, il est prévu une prise spécialisée 16 A.
- WC :
 - 1 spot encastré collerette inox carré commandé par un interrupteur simple allumage

2.9.4. Chauffage, ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

- Chauffage individuel électrique « chaleur douce ».
- Ventilation mécanique contrôlée individuelle

2.9.4.2. Appareils d'émission de chaleur

- Radiateurs électriques de chez ACOVA ou équivalent, à fluide caloporteur posés sur consoles murales.
- Sèche-serviettes de chez ACOVA ou équivalent, dans les salles d'eau.

2.9.4.3. Conduits et prises de ventilation

- Conduit en tôle spiralée galvanisée,
- Bouches d'extraction en partie haute des cuisines, salles de bains, salles d'eau, buanderie et WC.

2.9.4.4. Conduits et prises d'air frais

- Prises d'air posées en partie haute des menuiseries extérieures

2.9.5. Equipement de télécommunications

2.9.5.1. Radio, TV, FM, Réception Satellite

- Réception par réseau hertzien compatible au réseau câblé,
- Réception par prises coaxiales : nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.5.2 Téléphone, Fibre optique

- Réception par prise conjoncteur type RJ45 placée dans le séjour, la pièce principale des studios et l'ensemble des chambres,
- Mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre optique selon possibilité
- Raccordement par les services concessionnaires sur le réseau public.

2.9.5.3. Commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble

- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé

3. ANNEXES PRIVATIVES

- Sans objet

4. PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall commun de l'immeuble

4.1.1. Revêtements de sols

- Carrelage type grès cérame avec plinthes assorties, suivant projet de décoration,
- Essuie-pieds encastré type TUFTIGUARD ou équivalent.

4.1.2. Murs

- Suivant projet de décoration (peinture, enduit décoratif, bois, miroirs, revêtement décoratif).

4.1.3. Faux-plafonds

- Suivant projet de décoration

4.1.4. Éléments de décoration

- Suivant projet de décoration.

4.1.5. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé
- Porte d'entrée en bois existante

4.1.6. Boîtes à lettres et à paquets

- Boîtes à lettres aux normes PTT situées dans le hall

4.1.7. Plan de sécurité

- Plan de sécurité

4.1.8. Équipements électriques

- Eclairage par appliques murales ou spot ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence

4.2. Circulations, couloirs et paliers d'étage

4.2.1. Sols

- Si l'état actuel des pierres existantes le permet, remises en état et/ou nettoyage
- A défaut, pose d'un parquet contrecollé

4.2.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration,
- Numérotation des étages et des logements.

4.2.3. Plafonds

- Suivant projet de décoration

4.2.4. Portes

- Portes pleines sur locaux techniques et escaliers avec ferme porte automatique, finition suivant plan de décoration.

4.2.5. Équipements électriques

- Eclairage par appliques murales décoratives ou spots ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence,
- 1 prise 16A+T en gaine technique palière

4.3. Circulations du sous-sol

- Murs et plafonds : bruts
- Sols : bruts
- Éclairage par appliques murales décoratives ou spots ou plafonniers suivant projet de décoration.
Commande automatique par détecteur de présence

4.4. Cages d'escaliers

4.4.1. Revêtements de sols et paliers

- Suivant projet architectural

4.4.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration

4.4.3. Escaliers (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous face de la pailasse)

- Pierres existantes, sans objet

4.4.4. Ventilation

- Suivant avis du bureau de contrôle et projet architectural

4.4.5. Eclairage

- Hublots commandés par détecteur de présence

4.5 Locaux communs

4.5.1. Local poubelles

- Murs et plafonds : bruts
- Sols : carrelage
- Eclairage : détecteur
- Portes pleines avec ferme porte automatique

4.5.2. Local vélos

- Murs et plafonds : bruts
- Sols : carrelage
- Eclairage : détecteur
- Portes pleines avec ferme porte automatique

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 Télécommunication

5.2.1. Téléphone/Internet

- Fourreaux et distribution verticale dans les gaines palières,
- Liaison avec chaque appartement jusqu'aux joncteurs,
- Raccordement par les services concessionnaires sur le réseau public et mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre

5.2.2. Antennes TV, satellite et radio

- Raccordement de chaque appartement sur réseau hertzien TNT

5.2 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

- Emplacements prévus dans le hall d'entrée de l'immeuble : poubelles ou containers non fournis

5.3 Alimentation en eau

5.4.1. Comptages généraux

- Un comptage général

5.4.2. Colonnes montantes

- Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique,
- Tube en PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne ou dans gaine palière pour coupure du réseau.

5.4.3. Branchements particuliers

- Un branchement eau froide par appartement avec un robinet d'arrêt. Mise en œuvre d'une manchette pour pose ultérieure de sous-compteur d'eau par le syndic

5.4 Alimentation en électricité

5.5.1. Comptages des services généraux

- Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public
- Distribution jusqu'au local des services généraux et jusqu'au pied de colonnes électriques,
- Un comptage services généraux pour les parties communes du bâtiment en superstructure
- Le nombre de comptage pourra être sujet à modification en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet et sera définie en fonction du règlement de copropriété.

5.5.2. Colonnes montantes

- Dans les gaines techniques ou sous goulottes prévues à cet effet.

5.5.3. Branchements et comptages particuliers

- Tableau de comptage dans les gaines techniques ou local technique.
- Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur avec comptage en tarif bleu individuel disposé dans la gaine technique logements